



Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

Position de l'AD SPV du 25 mai 2011

L'Assemblée des Délégués de la SPV, réunie le 25 mai 2011, à Nyon,

Après avoir:

- pris acte du contenu probable de la nouvelle loi scolaire (LEO), en débat au Grand Conseil, et confronté le contenu de celle-ci avec les principales positions et orientations de la SPV ;
- entendu la position du Comité cantonal et de la Conférence des présidents à ce propos ;
- débattu de la position que la SPV se doit de tenir dans la perspective de la votation populaire qui opposera l'initiative Ecole 2010 et la LEO

décide, en vue de cette votation:

- **de soutenir de manière militante la LEO**
- **de militer contre l'initiative Ecole 2010**
- **d'allouer à cet objet la somme de xxx frs, prélevée sur le budget ordinaire de la SPV. Cette somme étant consacrée**
 - **à la propre campagne de la SPV;**
 - **à un engagement dans un comité de soutien à la LEO, dans la mesure exclusive où ce comité réunirait un panel représentatif des diverses tendances politiques et associatives vaudoises.**
- **d'appeler les associations directement concernées par les améliorations statutaires inscrites dans la LEO à investir les moyens financiers utiles à faire gagner celle-ci devant le peuple vaudois.**
- **De solliciter un engagement financier pour cette campagne auprès de la FSF et du SER.**
- **de charger le Comité cantonal de la coordination des actions de soutien à la LEO menées par la SPV avec celles émanant d'un plus large comité de soutien.**